

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

MAIRIE
DE
07380 SAINT CIRGUES DE PRADES
Tél. : 04 75 93 21 63 / Fax : 04 75 93 28 32
Réunion du Conseil Municipal
Du 28/04/2022
Compte-Rendu

Date de la convocation : 24 Avril 2022.

Lieu : Mairie Heure : 20H00

Conseillers en exercice : 11 Présents : 7 Excusés : 1 Pouvoirs : 3

Liste des présents : Mmes DUBOIS Bernadette, CHABANIS Marie-Claude OMACINI Jocelyne, VOLLE Brigitte, Mrs PALLOT Thierry, BERTRAND Michel, CONSTANTIN Camille.

Liste des excusés : BOURNIQUEL Pierre.

Liste des pouvoirs : ROCHER Julien à BERTRAND Michel.
SANLEFRANQUE Aurélie à DUBOIS Bernadette.
VAUCLARE Roland à PALLOT Thierry.

Sommaire

ORDRE DU JOUR :

Rajout de Délibération.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter une délibération au Budget Général et une délibération au Budget Eau qui n'avait pas été prévue.

- 1. Décision Modificative N°1 du Budget 2022 du Service Général pour régularisation**
- 2. Décision Modificative N°1 du Budget 2022 du Service Eau pour régularisation**
- 3. Délibération concernant la Location des trois logements Résidence le RIEU.**

.....
Décision Modificative N°1 du Budget 2022 du Service Général pour régularisation.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022 fait apparaître une anomalie, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
024	Produits des cessions d'immobilisations		1890.00
2111	Terrains nus		-1900.00
28041511 (040)	GFP rat : Bien mobilier, matériel		10.00
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à 10 voix **POUR** les décisions modificatives proposées.

Décision Modificative N°1 du Budget 2022 du Service Eau pour Régularisation.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022 fait apparaître une anomalie, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
10222	FCTVA		50.00
28156 (040)	Matériel spécifique d'exploitation		-50.00
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à 10 voix **POUR** les décisions modificatives proposées.

Délibération concernant la Location des trois logements Résidence le RIEU.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de Réhabilitation des trois Logements sur le Bâtiment « RIEU » touchent à sa fin et qu'il est envisageable de prévoir leur location.

Comme cela avait été décidé lors du Conseil Municipal du 23 Mars 2022 une annonce est parue et un planning de visite a été établi entre le 14 et le 22 Avril soit une vingtaine de visites.

Seize dossiers complets ont été déposés 5 pour le T2, 11 pour les T3.

Monsieur le Maire propose, après examen des dossiers de procéder à l'attribution des logements.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 10 voix **POUR** :

- Attribue le T2 à Mme Muriel CHARIF
- Attribue le T3 du Haut à Mme Margaux BOUFFARD et Mr Baptiste CAUTERMAN
- Attribue le T3 du Bas à Élodie MOREIRA et Mr Alexandre BERGER
- Emet un avis favorable à ces locations à la date du 1^{er} Juin 2022 ;
- Détermine les montants des Loyers à 410€ pour le T2, et 580€ pour les T3 sans les charges. Les loyers seront révisés automatiquement chaque année, à la date d'anniversaire du contrat, en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ces baux.

Le Maire

Thierry PALLOT

